

République Française
Département du Lot
Commune de Frayssinhes

Compte rendu de la séance du 13 novembre 2025

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Représentés :

Absents et excusés :

Secrétaire de la séance : Isabelle LAMPLE

Ordre du jour :

Délibérations:

- Nomination d'un/e secrétaire de séance et approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Indemnités kilométriques des élus,
- Réhabilitation de l'école - mise en place d'une commission de travaux,
- Réhabilitation de l'école - lancement de l'opération.

Informations:

- Projet école,
- Point sur les travaux en cours,

Questions diverses

Délibérations du conseil :

• Nomination d'un/e secrétaire de séance et approbation du Compte rendu de la séance précédente

Vu l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du 01-07-2022 indiquant que le conseil municipal, en début de séance, nomme un/e secrétaire de séance et arrête le compte rendu de la séance précédente,

Mme la Maire ayant proposé Mme Isabelle LAMPLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, celle-ci les a acceptées.

Mme la Maire présente le compte rendu de la séance du 09-10-2025; celui-ci est adopté à l'unanimité.

• **Indemnités kilométriques pour les élus**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DE_2020_024

Mme la Maire expose au conseil municipal que beaucoup de réunions sont souvent très éloignées de la commune de Frayssinhes et plus largement du territoire de Saint-Céré.

Elle propose que des indemnités kilométriques soient attribuées aux conseillers et conseillères membres des différentes commissions qui ne bénéficient pas d'indemnités d'élus pour toutes les réunions qui se déroulent en dehors du territoire de Saint-Céré.

Catégorie de véhicule (puiss. fiscale véhicule)	jusqu'à 2000km en euros	de 2001 à 10 000km en euros	au-delà de 10 000km en euros
5 CV et moins	0.32	0.40	0.23
de 6 CV et 7 CV	0.37	0.51	0.30
De 8 CV et plus	0.41	0.55	0.32

Résultat du vote : adoptée

• **Réhabilitation de l'école - Mise en place d'une commission des travaux**

Madame la Maire explique que dans le cadre du projet de transformation de l'ancienne école en logement et salle communale, il est nécessaire de mettre en place une commission des travaux composée d'élus afin d'être présents aux réunions avec les différents intervenants, de suivre le dossier à chaque étape d'avancement et de partager des idées pour que ce projet soit en adéquation avec les attentes de tous.

Sur la proposition de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne:

Titulaires	Suppléants
Thierry MARTIGNAC	Isabelle LAMPLE
Hervé LANDES	Maxime ASFAUX
Christiane JANICOT	Françoise BARDET

Résultat du vote : adoptée

• **Délibération permettant d'approuver le lancement de l'opération de réhabilitation de l'ancien école communale**

Mme la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet relatif à la réhabilitation de l'ancienne école communale.

Ce projet a pour but de restaurer cet ancien bâtiment communal. Le rez de chaussée accueillera une salle communale, une salle pour ranger les archives de la commune et des toilettes. L'étage sera aménagé afin d'accueillir un logement (composé d'un séjour / cuisine, une salle de bain et deux chambres) qui sera mis à la location. Les travaux seront réalisés en harmonie avec l'architecture du lieu tout en respectant les normes relatives à la consommation énergétique et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La collectivité sera accompagnée d'un maître d'œuvre dans ce projet. Le nouveau logement ainsi créé permettra d'accueillir une nouvelle famille sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de donner son accord sur le lancement de l'opération de travaux décrite ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer les différents documents, contrats et marchés à intervenir dans ce projet.

Résultat du vote : adoptée

Informations:

• Restauration de l'ancienne école

La commission des travaux s'est réunie pour examiner le document « Descriptif, Estimatif, Quantitatif » transmis par le maître d'œuvre pour le projet amendé de réhabilitation de l'ancienne école. Certains points ont été revus et des modifications seront transmises à l'atelier Crabos afin de finaliser le document et pouvoir arrêter un plan de financement.

Outre l'abandon de la création d'un local pour recevoir les bureaux de la mairie, peu de modifications sont apportées au projet initial, si ce n'est la création à l'étage d'un logement à vocation locative. Le permis de construire devrait être déposé dans les prochains jours.

• Information sur la situation de l'abattoir de Saint-Céré

La suspension de l'agrément sanitaire de l'abattoir de Saint-Céré est levée les 13 et 14 novembre 2025. Pendant ces deux jours, les inspecteurs de la DDETSPP (Direction Départementale Emploi, Travail, Solidarités, et Protection des Populations) jugeront de la conformité, ou non, des procédures d'abattage. A l'issue de ces tests un bilan présentant l'analyse des éléments du plan de maîtrise sanitaire sera établi, assorti d'éventuelles préconisations et/ou d'une période supplémentaire de suspension.

• Contrôles assainissement

M. Jean-Louis LESTRADE, technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) viendra contrôler le bon fonctionnement des installations sanitaires (semaines 47/48).

Sur Frayssinet une vingtaine de foyers sera concernée. Un avis de passage sera adressé aux propriétaires concernés

Suite à la délibération de CAUVALDOR de nouveaux tarifs SPANC seront appliqués :

	Capacité d'ANC < 21EH	Capacité d'ANC Entre 21 et 200 EH
Contrôle de conception	200	400
Contrôle de bonne exécution des travaux	200	400
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	125	250
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien sur demande du propriétaire ou de son mandataire	250	500
Pénalités financières (obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles)	Majoration de 100% de la redevance	

• Commission AVSS (Animation de la Vie Sociale et Solidaire du 04-11-2025)

Le Rionet (centre social & culturel Associatif) composé d'une équipe de professionnels et de bénévoles engagés fête ses 40 ans. Cet équipement concerne les communes de Gignac, Cuzance, Cressensac-Sarrazac, le Vignon-en-Quercy, Cavagnac, Condat, Strenquels et St-Michel-de-Bannières. Il gère 2 crèches, 1 relais Petite Enfance, 1 accueil de loisirs multi-sites, 1 espace Ados, des minis-camps d'été, des séjours d'hiver, et organise des activités régulières (yoga, dessin, bien être, chant, tricot, ...) ainsi que des animations ponctuelles (conférences, jeux, concerts...) Un accent est mis sur la solidarité (transport pour personne isolée, accompagnement administratif...)

L'Oasis du Causse (Alvignac), Tiers lieu ouvert depuis 1 an dans les locaux de l'ancien foyer rural, projet porté par 5 élus et 10 administrés. Ce lieu accueille des ateliers (céramique, théâtre d'impro, réparation de vélos et petits électroménagers, ...) la bibliothèque, des soirées courts métrages, des concerts, ...

Le cinéma de St-Céré rouvre ses portes à partir du mercredi 19 novembre .

• Obligation de débroussaillage

Dans le cadre des problèmes climatiques auxquels notre région est de plus en plus confrontée, Thierry Martignac, 1^{er} adjoint, a assisté à une réunion avec la Sous-Préfète de Figeac concernant l'obligation, pour tout propriétaire, de débroussailler à 50 m autour de ses bâtiments (habitation, hangar...), même s'il n'est pas propriétaire des terrains concernés (dans ce cas, nécessité de demander l'autorisation aux propriétaires voisins). C'est le bâtiment qui génère l'obligation.

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende de 50€ par m² non débroussaillé.

Cette mesure est applicable à toute l'Occitanie.

La Maire doit cartographier, repérer les sites concernés et informer les habitants concernés.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h 30

Claudine VIVAREZ

Président de séance



Isabelle LAMPLE

Secrétaire de séance